

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.
2. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité et dépôt de la liste des contrats, en vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 3 octobre 2016 et extraordinaire du 17 octobre 2016.
4. Bordereaux des comptes à payer numéros 2016-11-A, 2016-11-B, 2016-11-C, 2016-11-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2016-10.
6. États comparatifs des revenus et des dépenses.
7. Émission d'obligations au montant de 15 754 000 \$ - concordance.
8. Émission d'obligations au montant de 15 754 000 \$ - courte échéance.
9. Résolution d'approbation - Émission d'obligations.
10. Prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
11. Prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
12. Tarification pour l'année 2017 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu.
13. Tarification pour l'année 2017 du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu.
14. Participation de membres du conseil - Formation " La revitalisation d'un quartier patrimonial et l'intégration de l'urbanisme tactique " - Association québécoise d'urbanisme.
15. Adoption d'une Politique de gestion contractuelle.

16. Adoption d'une politique de gestion de la dette à long terme.
17. Adoption d'une politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés (excédents accumulés).
18. Création de surplus réservés.
19. Affectation d'un montant à la réserve financière créée pour l'acquisition de lots.
20. Demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal - Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés - lot 1 818 250.
21. Acquisition du lot 1 818 250 et servitude de conservation et de non-construction.
22. Don écologique - lot 1 818 250.
23. Désignation de terrains municipaux en Réserve naturelle.
24. Demande d'une licence dans le cadre de la campagne Centraide - Régie des alcools, des courses et des jeux.
25. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Travaux de restauration du viaduc du CN à l'entrée de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
26. Protocole d'entente pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour la construction d'une nouvelle caserne incendie.
27. Campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes.
28. Appui à la Ville de Sainte-Julie - Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant un réseau de voies réservées au transport collectif vers la station " Rive-Sud " du Réseau électrique métropolitain.
29. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017.
30. Politique nationale de l'architecture - Demande d'adoption au gouvernement du Québec.
31. Nomination du maire suppléant pour la période du 20 novembre 2016 au 19 février 2017.
32. Création du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
33. Nomination au sein du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
34. Nomination de membres citoyens au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
35. Délégation de pouvoir à la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant un appel d'offres commun pour la fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique.

36. Entente de partage de location de site pour l'installation d'une antenne et d'un répéteur avec les villes de Beloeil, d'Otterburn Park et la municipalité de McMasterville.
37. Renouvellement du protocole d'entente pour le soutien de la mission de conservation du Centre de la Nature à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire.
38. Renouvellement de l'entente de partenariat à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire.
39. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 octobre 2016 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
40. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 octobre 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
41. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2016-76, 2016-77, 2016-78, 2016-79, 2016-80, 2016-81, 2016-28, 2016-44, 2016-61, 2016-64 et 2016-65.
42. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-56.
43. Recommandation 2016-110-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Révision du PIIA 2016-58.
44. Adoption du règlement numéro 845-145, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 845 afin d'autoriser les services vétérinaires dans la zone C-10 ".
45. Contrat de location d'appareils XEROX.
46. Renouvellement du contrat BA 15-22 concernant la fourniture de produits et d'équipements d'entretien.
47. Questions de l'assistance.
48. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2016 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2016 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2016 du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu.
- d) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

2016-375

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit et est approuvé par ce conseil, en ajoutant les points suivants:

- 1.1 Questions de l'assistance;

- 21.1 Transfert de l'option d'achat du lot 1 818 250 au cadastre du Québec.

2016-376

SUSPENSION DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

De suspendre la séance pour quelques minutes afin de tenir ladite séance à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet, situé au 99, rue du Centre-Civique, en raison du nombre élevé de personnes présentes.

2016-377

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance reprenne à 20 h 15, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Présence d'arrêts obligatoires inutiles sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Marcel Poirier	Position de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire – développement de la zone A-16 et de l'ensemble du territoire
M. Pierre Brazeau	Formation d'un groupe de citoyens pour la défense des intérêts des résidents de la zone A-16 Exclusion de la zone A-16 du PMAD PPU - zone A-16 Achat des terrains à développer - zone A-16
M. Jean-Yves Héroux	Discussions en cours avec la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - zone A-16 Processus d'adoption d'un PPU
Mme Marie-Hélène Beaudry	Prix de vente des maisons à Mont-Saint-Hilaire Aménagement des parcs et espaces publics Développement zone A-16
Mme Hélène Bureau	Accès à la zone A-16 par la rue Paul-Émile-Borduas Procédure d'adoption d'un PPU
M. Marcel Leboeuf	Accès à la zone A-16 par la rue Paul-Émile-Borduas
M. Louis-Georges Cournoyer	Exclusion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire du PMAD Recommandations du comité relatif au PPU

M. Jacques Charbonneau

Souper-bénéfice du parti Avenir hilairemontais - Équipe
Yves Corriveau

...Dépôt et lecture du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité et dépôt de la liste des contrats, en vertu de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2016-378 **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ -
DISTRIBUTION**

CONSIDÉRANT l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT le dépôt par le maire de son rapport sur la situation financière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le texte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit publié dans le journal " L'Oeil Régional ".

2016-379 **PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 ET
EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 3 octobre 2016 et extraordinaire du 17 octobre 2016 soient et sont approuvés par ce conseil.

2016-380 **BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2016-11-A, 2016-11-B, 2016-11-C,
2016-11-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2016-11-A, au montant de 1 360 135,82 \$, numéro 2016-11-B, au montant de 2 390,64 \$, numéro 2016-11-C, au montant de 386 016,76 \$, numéro 2016-11-D, au montant de 2 904 264,27 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2016-11, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 3 novembre 2016, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 1^{er} octobre au 3 novembre 2016.

2016-381 **RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2016-10**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2016-10 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 3 novembre 2016, soit et est approuvé par ce conseil.

2016-382

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil reçoive les deux états comparatifs déposés par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, soit:

- l'état des revenus et dépenses au 31 août 2016 et comparatif au 31 août 2015, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante;
- l'état des revenus et dépenses au 31 août 2016 et estimé au 31 décembre 2016, joint à la présente résolution comme annexe " B " pour en faire partie intégrante.

2016-383

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 15 754 000 \$ - CONCORDANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 15 754 000 \$:

Règlements d'emprunt numéros	Sujet	Pour un montant de \$
965	Aménagement pistes cyclables	118 200 \$
986	Travaux correction fossé de rétention " Bonneville " et aménagement bassin de rétention " Belcor "	148 140 \$
1047	Aménagement réseau cyclable	202 900 \$
1012	Réfection d'infrastructures rue Brunet	51 425 \$
1058	Aménagement, achat et installation d'appareils et modules de jeux et travaux infrastructures dans les parcs	234 700 \$
1070	Réfection infrastructures rues Jolliet et Nadeau, accès à l'école secondaire Ozias-Leduc	399 600 \$
1071	Aménagement, achat et installation d'appareils et modules de jeux dans les parcs, travaux infrastructures et réfection diverses rues et installation chambres aqueduc et équipements télémétrie dans postes de surpression	131 200 \$
1152	Travaux réfection et infrastructures place Diamond et rue Montcalm	48 900 \$

1152	Travaux réfection et infrastructures place Diamond et rue Montcalm	343 714 \$
1080	Travaux installation systèmes d'éclairage dans les parcs et piste cyclable, réaménagement stationnement du Centre civique, prolongement piste cyclable, aménagement terrain soccer, aménagement et installation modules de jeux parc Alphonse-Richer	253 100 \$
1140	Réfection montée des Trente	384 000 \$
1086	Honoraires professionnels pour plans et devis réfection infrastructures boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	40 700 \$
1140	Réfection montée des Trente	1 767 796 \$
1136	Honoraires professionnels pour plans et devis réfection montée des Trente	49 900 \$
1073	Travaux agrandissement et réaménagement piscine municipale	1 947 700 \$
1210	Travaux reconstruction infrastructures, construction ouvrages de gestion eaux pluviales, aménagements paysagers rue Blain et travaux réfection trottoirs et bordures diverses rues	711 425 \$
1179	Aménagement piste cyclable chemin de la Montagne	1 100 000 \$
1182	Acquisition lot 1 820 071 - construction caserne	150 000 \$
1198	Travaux réhabilitation conduites eau potable par chemisage structural diverses rues	190 000 \$
1201	Acquisition lots 1 818 519, 1 818 516 et 1 818 509	568 200 \$
1209	Travaux en immobilisations pour aménagement et réfection de parcs et espaces verts	200 000 \$
1222	Travaux voirie et drainage rues de Montplaisant et place Bruyère	500 000 \$
1224	Travaux démolition immeuble sur lot 1 820 071, compaction du sol, construction caserne et travaux connexes	3 682 400 \$
1225	Travaux en immobilisations pour aménagement jeux d'eau et aménagement du parc de la Gare (partie bassin), construction Pavillon du 50 ^e anniversaire sur lot 2 349 077	695 000 \$
1229	Acquisition lot 3 365 525 - construction école primaire	1 835 000 \$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 15 754 000 \$.

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 23 novembre 2016.

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien, intitulé: " Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises ".

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante:

BANQUE NATIONALE DU CANADA

440, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3N9

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 23 mai et le 23 novembre de chaque année.

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Saint-Hilaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2016-384

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 15 754 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 15 754 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 965, 1047, 1058, 1071, 1080, 1086, 1136, 1073, 1179, 1182, 1198, 1201, 1209, 1222, 1224, 1225, 1229, 986, 1012, 1070, 1152, 1140 et 1210, la Ville de Mont-Saint-Hilaire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement N° 27 - 11 899 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 23 novembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 965, 1047, 1058, 1071, 1080, 1086, 1136, 1073, 1179, 1182, 1198, 1201, 1209, 1222, 1224, 1225 et 1229, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 23 novembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1086, 1136, 1179, 1182, 1198, 1201, 1209, 1222, 1224, 1225 et 1229, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement N° 28 - 3 855 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 23 novembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 986, 1012, 1070, 1152, 1140 et 1210, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2016-385

RENOUVELLEMENT D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire avait, le 21 septembre 2016, un montant de 2 043 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 996 000 \$, pour une période de dix (10) ans en vertu du règlement numéro 1073, intitulé: " Règlement décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la piscine municipale de Mont-Saint-Hilaire et autorisant un emprunt de trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cents dollars (3 279 400,00 \$) nécessaire à cette fin ";

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 23 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire emprunte 2 043 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de deux (2) mois et deux (2) jours au terme original du règlement numéro 1073, intitulé: " Règlement décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la piscine municipale de Mont-Saint-Hilaire et autorisant un emprunt de trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cents dollars (3 279 400,00 \$) nécessaire à cette fin ".

2016-386

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 13 septembre 2016, le conseil de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou de l'article 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2017, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 010 525 \$ et des dépenses d'immobilisations de 1 844 075 \$ pour des dépenses totales de 4 854 600 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice 2017, soit de 1 230 414 \$ et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation, lorsque requise.

2016-387

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017 - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 21 septembre 2016, le conseil de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou de l'article 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2017, prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 666 600 \$ et des dépenses d'immobilisations de 150 000 \$ pour des dépenses totales de 2 816 600 \$.

Qu'un montant de 100 000 \$ du surplus libre de ladite Régie soit affecté au budget d'exploitation de l'année financière 2017.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice 2017, soit de 828 659,83 \$ et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation financière, lorsque requise.

2016-388

TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2017 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre du regroupement des municipalités de Beloeil, de McMasterville, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Basile-le-Grand, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Mathieu-de-Beloeil pour le transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu, mandataire du service de transport adapté sur le territoire des municipalités décrites plus haut, soumet à leur approbation la tarification 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la tarification suivante pour les usagers sur le territoire des municipalités:

- 6,00 \$ passage unitaire;
- 47,00 \$ livret de dix (10) passages;
- 92,00 \$ carte mensuelle.

D'approuver la tarification suivante pour les usagers hors territoire:

- 12,00 \$ passage unitaire pour les déplacements vers Saint-Hyacinthe et Longueuil.

D'approuver la tarification suivante pour les usagers hors territoire vers Saint-Bruno-de-Montarville:

- 8,00 \$ passage unitaire;
- 62,00 \$ livret de dix (10) passages;
- 124,00 \$ carte mensuelle hors territoire.

De maintenir la tarification suivante:

- 184,00 \$ passe estivale: trois (3) titres pour le prix de deux (2);
- 1 012,00 \$ abonnement annuel: douze (12) titres pour le prix de onze (11).

Que toute course à l'extérieur du territoire nécessite l'achat d'un passage unitaire hors territoire.

Que toute course hors territoire ne puisse être effectuée avec les autres titres de transport.

2016-389

TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2017 - CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE, dans le contexte de mise en application de la Loi 76, le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu sous sa forme actuelle disparaîtra dès le 1^{er} avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain devrait être en place le 1^{er} décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce même conseil d'administration détermine la tarification sur le territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain pourra réviser toute grille tarifaire dès sa création;

CONSIDÉRANT QUE les clients du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu ont été de fidèles collaborateurs tout au long des trente-deux années d'existence du Conseil;

CONSIDÉRANT QU'à sa séance ordinaire du 5 octobre 2016, le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu a adopté sa grille tarifaire 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, pour être en vigueur, la tarification doit être adoptée par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres du Conseil intermunicipal de transport;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la grille tarifaire 2017 du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte la grille tarifaire 2017 du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, telle qu'adoptée par sa résolution numéro 16-10-067, en date du 5 octobre 2017.

2016-390

PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL - FORMATION " LA REVITALISATION D'UN QUARTIER PATRIMONIAL ET L'INTÉGRATION DE L'URBANISME TACTIQUE " - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le paiement relié à la participation de messieurs les conseillers Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle, à la formation " La revitalisation d'un quartier patrimonial et l'intégration de l'urbanisme tactique " donnée par l'Association québécoise d'urbanisme le 15 octobre 2016, au montant de 180 \$, excluant les taxes, par personne, de même que le paiement relié à la visite guidée du Vieux-Saint-Eustache au montant de 20 \$, incluant les taxes, pour un des membres du conseil, ainsi que le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

2016-391

ADOPTION - POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT la résolution 2010-381 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2010, par laquelle le conseil adoptait une politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier et apporter de nouveaux éléments à ladite politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte la " Politique de gestion contractuelle " datée du 7 novembre 2016, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que la présente politique de gestion contractuelle remplace la politique en vigueur depuis le 23 novembre 2010.

2016-392

ADOPTION - POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE À LONG TERME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et l'ensemble des gestionnaires de la Ville de Mont-Saint-Hilaire doivent, à titre d'administrateurs des fonds publics, accorder une importance primordiale à la gestion financière de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la formalisation d'une politique de gestion de la dette s'avère un outil essentiel à une bonne et saine gestion;

CONSIDÉRANT QUE le recours à l'endettement doit être utilisé avec circonspection puisqu'il a un impact sur la fiscalité des générations futures des contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte la " Politique de gestion de la dette à long terme " datée du 7 novembre 2016, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-393

ADOPTION - POLITIQUE DE GESTION DES RÉSERVES FINANCIÈRES ET DES SURPLUS AFFECTÉS (EXCÉDENTS ACCUMULÉS)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire prévoit créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues, ou encore en prévision de projets ou d'initiatives pour lesquels elle juge pertinent que la Ville se dote d'une politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés;

CONSIDÉRANT QUE cette politique constitue un guide pratique pour les gestionnaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte la " Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés (excédents accumulés) " datée du 30 septembre 2016, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-394

CRÉATION DE SURPLUS RÉSERVÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approprie à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), les sommes mentionnées ci-dessous afin de créer les surplus réservés suivants:

- Surplus affecté pour les opérations de déneigement	169 825,00 \$
- Surplus affecté d'autoassurance	100 000,00 \$
- Surplus affecté de prévoyance	407 400,00 \$
- Surplus affecté au remboursement anticipé de la dette	447 000,00 \$
- Surplus affecté aux projets d'investissement (projets structurants)	2 817 000,00 \$
- Surplus affecté aux élections	204 900,00 \$

Que ces surplus sont créés conformément et selon les termes de la Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés (excédents accumulés) adoptée par ce conseil.

2016-395

AFFECTATION D'UN MONTANT À LA RÉSERVE FINANCIÈRE CRÉÉE POUR L'ACQUISITION DE LOTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approprie à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001) un montant de 55 000,00 \$ à la réserve financière créée en vertu du Règlement numéro 1122, intitulé: " Règlement ayant pour objet la création d'une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale " .

2016-396

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE CONSERVATION D'ESPACES BOISÉS - LOT 1 818 250

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire présente une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés, à hauteur de 85 900,00 \$, incluant des frais accessoires, pour le projet d'acquisition de la propriété Poliquin à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 1 818 250 au cadastre du Québec, d'une superficie de 165 088,70 mètres carrés (16,509 hectares) pour lequel une option d'achat est intervenue entre le Centre de conservation de la nature Mont Saint-Hilaire et les propriétaires dudit lot, laquelle option est transférable à la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

L'acquisition de cette propriété, comportant un boisé situé au nord du mont Saint-Hilaire, permettra de protéger plusieurs espèces qui ont un statut de protection fédérale ou provinciale, ainsi qu'un important milieu humide. Cette acquisition s'inscrit dans la volonté de la Ville de Mont-Saint-Hilaire de devenir propriétaire dudit lot et de réaliser des projets de conservation des milieux naturels protégés dans le but d'assurer notamment une plus grande protection de la ceinture verte et des corridors forestiers du mont Saint-Hilaire.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à intégrer cette propriété à la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire et qu'elle confirme son engagement à assurer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à contribuer financièrement pour une somme équivalente à la demande d'aide financière.

Que la contribution de la Ville relative à l'acquisition dudit lot, au montant de 82 500,00 \$ (sans les frais accessoires), décrite au bon de commande AM 16027, soit prélevée à même le poste budgétaire 55-916-00-001 pour un montant de 50 000,00 \$ et le poste budgétaire 55-991-00-001 pour un montant de 32 500,00 \$, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à réaliser les activités de communication indiquées à la demande d'aide financière.

Que monsieur Éric Malka, directeur général du Centre de la nature Mont Saint-Hilaire, soit et est désigné mandataire aux fins de préparer et signer ladite demande d'aide financière.

Que monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, soit et est autorisé à agir au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-397

ACQUISITION DU LOT 1 818 250 ET SERVITUDE DE CONSERVATION ET DE NON-CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est situé sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, Ville de nature, d'art et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le cœur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a créé en 2009 une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale afin d'acquérir des milieux naturels à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté de protéger ses milieux naturels en signant avec le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite acquérir le lot 1 818 250 au cadastre du Québec, d'une superficie de 165 088,70 mètres carrés (16,509 hectares), à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a le désir de protéger définitivement et à perpétuité le terrain en question;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de conservation des milieux naturels se trouvant sur ce lot et la capacité de support de cet écosystème devront être respectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire attribuer aux terrains en question un statut de protection garantissant le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire entend se prévaloir des meilleurs moyens légaux garantissant cette vocation;

CONSIDÉRANT QUE ce lot une fois acquis, sera intégré à la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire, et fera l'objet d'un acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction visant la protection des caractéristiques du patrimoine naturel et la gestion du milieu naturel en général en faveur du Centre de conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés sera déposée (85 900,00 \$) et que ce montant pourra être réclamé par la Ville lorsque l'acquisition aura été complétée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'acquisition du lot 1 818 250 au cadastre du Québec, d'une superficie de 165 088,70 mètres carrés (16,509 hectares), au montant de 165 000,00 \$ (en plus des frais accessoires représentant une somme totale de 171 800,00 \$), conditionnellement à l'obtention d'une subvention de la Communauté métropolitaine de Montréal équivalente à 50% de la dépense.

Que la participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, équivalente à 50% du montant de l'acquisition, tel que décrit au bon de commande AM 16027, au montant de 82 500,00 \$ (sans les frais accessoires), soit payable à même le poste budgétaire, 55-916-00-001 pour un montant de 50 000,00 \$ et au poste budgétaire 55-991-00-001 pour un montant de 32 500,00 \$, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Que les honoraires de notaire sont à la charge de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ce conseil autorise la signature d'un acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction en faveur du Centre de conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire pour ledit lot.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant un notaire de l'étude Richer, Rivet & associés, notaires, tout acte donnant effet à la présente.

2016-398

TRANSFERT DE L'OPTION D'ACHAT DU LOT 1 818 250 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une convention est intervenue entre le Centre de conservation de la nature Mont-Saint-Hilaire et les propriétaires du lot 1 818 250 au cadastre du Québec, par laquelle les propriétaires accordent au Centre de conservation de la nature Mont-Saint-Hilaire, une option d'achat irrévocable sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette acquisition est d'assurer la préservation à long terme dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes de la convention, l'option d'achat peut être transférée à un tiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite acquérir le lot 1 818 250 au cadastre du Québec, d'une superficie de 165 088,70 mètres carrés (16,509 hectares) au montant de 165 000,00 \$ à des fins de conservation et que ce lot, une fois acquis, sera intégré à la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire, et qu'il fera l'objet d'une servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction, en faveur du Centre de conservation de la nature Mont-Saint-Hilaire, visant la protection des caractéristiques du patrimoine culturel et la gestion du milieu naturel en général;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accepte le transfert, par le Centre de conservation de la nature Mont-Saint-Hilaire, de la convention relative à l'option d'achat du lot 1 818 250 au cadastre du Québec d'une superficie de 165 088,70 mètres carrés (16 509 hectares), au montant de 165 000,00 \$, conditionnellement à l'obtention d'une subvention du Centre de conservation de la nature Mont-Saint-Hilaire d'un montant de 32 500,00 \$.

2016-399

DON ÉCOLOGIQUE - LOT 1 818 250

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est situé sur le territoire de la ville de Mont- Saint-Hilaire, Ville de nature, d'art et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le cœur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a créé en 2009 une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale afin d'acquérir des milieux naturels à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté de protéger ses milieux naturels en signant avec le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a autorisé l'acquisition du lot 1 818 250 au cadastre du Québec, d'une superficie de 165 088,70 mètres carrés (16,509 hectares);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a le désir de protéger définitivement et à perpétuité le terrain en question;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de conservation des milieux naturels se trouvant sur ce lot et la capacité de support de cet écosystème devront être respectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire attribuer aux terrains en question un statut de protection garantissant le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire entend se prévaloir des meilleurs moyens légaux garantissant cette vocation;

CONSIDÉRANT QUE ce lot une fois acquis, sera intégré à la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire, et fera l'objet d'un acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction visant la protection des caractéristiques du patrimoine naturel et la gestion du milieu naturel en général en faveur du Centre de conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires actuels du terrain souhaitent faire un don écologique d'une valeur de 60 000,00 \$ pour ce lot;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil confirme sa volonté de recevoir un don écologique d'une valeur de 60 000,00 \$ pour le lot 1 818 250 au cadastre du Québec;

Que monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, soit et est autorisé à agir au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

DÉSIGNATION DE TERRAINS MUNICIPAUX EN RÉSERVE NATURELLE

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est situé sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, Ville de nature, d'art et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le cœur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a créé en 2009 une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale afin d'acquérir des milieux naturels à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté de protéger ses milieux naturels en signant avec le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire couvre, aujourd'hui, une superficie de 90 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend agrandir à nouveau la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire en y ajoutant le lot 1 818 250 au cadastre du Québec, d'une superficie de 165 088,70 mètres carrés (16,509 hectares);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a le désir de protéger définitivement et à perpétuité le terrain en question;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de conservation des milieux naturels se trouvant sur ce lot et la capacité de support de cet écosystème devront être respectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire attribuer aux terrains en question un statut de protection garantissant le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire entend se prévaloir des meilleurs moyens légaux garantissant cette vocation;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01) adoptée en 2002 a pour but d'assurer la conservation du patrimoine naturel du Québec en proposant des mesures visant à favoriser la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve naturelle est un outil mis à la disposition de tous les propriétaires désirant protéger légalement leur terrain, par un acte volontaire, résultant en une entente de conservation notariée liant les terrains au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au moyen d'une reconnaissance qui peut être perpétuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite acquérir le lot 1 818 250 au cadastre du Québec, à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE le terrain à désigner possède les caractéristiques demandées pour être reconnu comme réserve naturelle, sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentant un intérêt qui justifie sa conservation (article 54 de la loi);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire, lorsqu'elle sera propriétaire, devra présenter une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour que le terrain soit reconnu comme réserve naturelle (article 54 de la loi);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil confirme par cette résolution sa volonté ferme d'obtenir la reconnaissance de réserve naturelle pour les terrains en piémont du mont Saint-Hilaire et enclenche les procédures visant à faire reconnaître le lot 1 818 250 au cadastre du Québec, comme réserve naturelle au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01) et de déposer une demande en ce sens au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

De mandater madame Anne-Marie Piérard, directrice des Services juridiques et greffière, à titre de personne responsable, et que cette dernière soit autorisée, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire seconde la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant un notaire de l'étude Richer, Rivet & associés, notaires, tout acte donnant effet à la présente.

2016-401

**DEMANDE D'UNE LICENCE DE TIRAGE POUR L'ACTIVITÉ " MOITIÉ-MOITIÉ " -
CAMPAGNE CENTRAIDE - RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire participent chaque année à la campagne de financement de Centraide;

CONSIDÉRANT QU'afin de promouvoir les dons versés à cette campagne de financement, l'activité de tirage de type " moitié-moitié " a été proposée par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, et monsieur Pierre Tadros, directeur des Services aux citoyens et communications, coresponsables de la campagne Centraide;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir le droit de tenir cette activité, la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit obtenir une licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil désigne monsieur Pierre Tadros, directeur des Services aux citoyens et communications, à titre de personne-ressource pour demander une licence de tirage concernant l'activité " moitié-moitié " auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, dans le but de promouvoir la campagne de financement Centraide au sein des employés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ce conseil autorise le remboursement des frais d'étude de la demande au montant de 28,25 \$ pour l'obtention d'une licence de tirage pour l'activité de " moitié-moitié ".

2016-402

TRAVAUX DE RESTAURATION DU VIADUC DU CN À L'ENTRÉE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT l'état actuel du viaduc du CN situé à l'entrée de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire effectuer des travaux de restauration (décapage et peinture) audit viaduc;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit transmettre une demande d'autorisation auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour procéder à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, d'autoriser la Ville de Mont-Saint-Hilaire à effectuer des travaux de restauration (décapage et peinture) au viaduc du CN situé à l'entrée de la Ville, et ce, en 2017.

2016-403

PROTOCOLE D'ENTENTE - AIDE FINANCIÈRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités portant le numéro de dossier 557163, pour la construction d'une nouvelle caserne incendie, lequel est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente.

2016-404

CAMPAGNE NATIONALE DES 12 JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE AUX FEMMES

CONSIDÉRANT QUE suite aux événements tragiques survenus le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal, le parlement du Canada a institué la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT QUE les 12 jours précédents le 6 décembre s'inscrivent dans la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne est devenue l'occasion de porter le ruban blanc servant à dénoncer la violence faite aux femmes et à témoigner de l'appui et du support que chacun souhaite offrir à toutes celles qui ont vécu de la violence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes en hissant, face à l'hôtel de ville, un drapeau blanc symbolisant le ruban blanc.

2016-405

APPUI À LA VILLE DE SAINTE-JULIE - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - RÉSEAU DE VOIES RÉSERVÉES AU TRANSPORT COLLECTIF VERS LA STATION " RIVE-SUD " DU RÉM

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Julie est située sur la Rive-Sud de Montréal, au carrefour des autoroutes 20 et 30, à proximité de Montréal et de Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence métropolitaine de transport, en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Sainte-Julie, procédera à l'ouverture prochaine d'un stationnement incitatif régional d'une capacité de 1 000 cases de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE ce stationnement incitatif situé à Sainte-Julie, près de l'autoroute 20, répondra aux besoins de la population julivilloise ainsi qu'aux populations environnantes;

CONSIDÉRANT le projet de réseau électrique métropolitain (ci-après RÉM) qui offrira un service intégré de transport collectif à l'échelle de la métropole;

CONSIDÉRANT QUE les usagers du transport collectif de la Ville de Sainte-Julie et des villes environnantes, dont Mont-Saint-Hilaire, accéderont au RÉM à partir de la station " Rive-Sud " située à Brossard, dans le quadrant sud-ouest des autoroutes 10 et 30;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage du RÉM repose sur la fiabilité du réseau, le respect des horaires et l'acheminement rapide des usagers vers les stations du réseau;

CONSIDÉRANT QUE les autobus en provenance de Sainte-Julie accéderont à la station " Rive-Sud " par le biais des autoroutes 20 et 30;

CONSIDÉRANT QUE ces autoroutes 20 et 30 sont congestionnées aux heures de pointe et que les autobus les empruntant ne peuvent assurer aux usagers le respect des horaires et l'accès rapide au RÉM;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que des solutions soient élaborées pour faciliter l'accès à la station " Rive-Sud " pour les usagers venant de l'est;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie la Ville de Sainte-Julie concernant la demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réaliser les infrastructures nécessaires sur les autoroutes 20 et 30 afin qu'il y ait un réseau de voies réservées au transport collectif vers la station " Rive-Sud " du Réseau électrique métropolitain (RÉM).

Que des solutions soient élaborées pour faciliter l'accès à la station " Rive-Sud " pour les usagers de l'est.

Que ce réseau de voies réservées et d'accès soit en place lors de l'ouverture du Réseau électrique métropolitain.

Que des mesures préférentielles soient prévues pour le transport collectif lors des travaux de construction de la voie ferrée au centre de l'autoroute 10, à compter de juillet 2018.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'à toutes les municipalités de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville et de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

2016-406

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour, l'heure et le lieu où seront tenues ces séances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet, situé au 99, rue du Centre-Civique, aux dates suivantes:

Lundi 9 janvier	Lundi 1 ^{er} mai	Mardi 5 septembre
Lundi 6 février	Lundi 5 juin	Lundi 2 octobre
Lundi 6 mars	Mardi 4 juillet	Lundi 13 novembre
Lundi 3 avril	Lundi 7 août	Lundi 4 décembre

2016-407

POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE - DEMANDE D'ADOPTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'en mai 2016, l'Ordre des architectes du Québec a déposé un mémoire, intitulé: " La qualité architecturale, un chantier à poursuivre ", dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture et des Communications sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce document plaide pour que cette future politique contribue à une plus grande qualité architecturale;

CONSIDÉRANT QUE les engagements de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat obligent les États à revoir leurs pratiques en matière de cadre bâti, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de densifier les milieux de vie tout en y améliorant la mixité des usages, afin de favoriser le transport actif et le transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des acteurs de premier plan en matière de cadre bâti;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec aurait avantage à soutenir les municipalités afin qu'elles puissent instaurer des initiatives en faveur de la qualité architecturale, ce qui leur permettrait de bonifier leur qualité de vie, leur caractère et leur attractivité;

CONSIDÉRANT QUE les principes avancés par l'Ordre des architectes du Québec consistent en une vision architecturale en amont des projets, une meilleure coordination entre les ministères et organismes, l'exemplarité de tous les maîtres d'ouvrages publics et la participation citoyenne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie les recommandations de l'Ordre des architectes du Québec présentées dans son mémoire, intitulé: " La qualité architecturale, un chantier à poursuivre ", déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture et des Communications sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Que la Ville soumette au gouvernement du Québec la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture.

2016-408

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 20 NOVEMBRE 2016 AU 19 FÉVRIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 novembre 2016 au 19 février 2017.

2016-409

CRÉATION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA VILLE ÉQUITABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la résolution CJ 2016-03 adoptée par le conseil municipal jeunesse lors de la séance tenue le 17 mai 2016, par laquelle une demande officielle était faite à la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin que cette dernière se fasse reconnaître en tant que Ville équitable;

CONSIDÉRANT QUE la première exigence pour devenir Ville équitable est la formation d'un " comité directeur de la Ville équitable ", le tout conformément aux critères de l'organisme " Fairtrade ";

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être composé de bénévoles, de représentants des organisations affiliées ainsi que de personnel de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ou de membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ce comité sera de guider la Ville afin de s'assurer que cette dernière répondra à toutes les exigences visant à l'obtention de la reconnaissance de " Ville équitable ";

CONSIDÉRANT QU'une fois cette reconnaissance obtenue, le comité devra assurer un engagement continu envers cette désignation, entre autres par la promotion et la sensibilisation au commerce équitable, en plus d'établir des objectifs annuels en ce sens et d'évaluer les progrès accomplis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que soit créé le " Comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".

Que ledit comité soit constitué des personnes suivantes: madame Lucie Durand et monsieur Émile Chapdelaine, pour un mandat de deux ans, ainsi que monsieur David Morin, pour un mandat d'un an, et ce, à compter du 8 novembre 2016.

Que monsieur Pierre Tadros, directeur des Services aux citoyens et communications de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller municipal, soient également nommés membres de ce comité.

2016-410

NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI - POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-392 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014, par laquelle le conseil créait le comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Magalie Joncas, nommée à titre de membre au sein dudit comité, doit être remplacée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Yves Corriveau, maire, au sein du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, en remplacement de madame Magalie Joncas, conseillère municipale, et ce, à compter du 8 novembre 2016.

2016-411

NOMINATION DE MEMBRES CITOYENS AU SEIN DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant par le départ d'un membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite augmenter de trois (3) à quatre (4) le nombre de membres citoyens au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection s'est réuni et a rencontré les citoyens ayant fait part de leur intérêt à participer aux travaux de ce comité;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

QUE monsieur Pierre Lefebvre, soit et est nommé membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 8 novembre 2016 jusqu'au 7 novembre 2017.

QUE monsieur Jean-Yves Héroux, soit et est nommé membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 8 novembre 2016 jusqu'au 7 novembre 2018.

2016-412

DÉLÉGATION DE POUVOIR - APPEL D'OFFRES COMMUN - FOURNITURE D'APPAREILS DE RADIOCOMMUNICATION EN MODE NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.3 du *Code municipal du Québec* permettent à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité afin de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie-Madeleine désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique, permettant ainsi de réduire les coûts;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.4 du *Code municipal du Québec* permettent aux villes et municipalités parties à une telle entente, de déléguer à une autre ville ou municipalité tout pouvoir nécessaire à l'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Beloeil, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie-Madeleine ont mandaté, par résolution, la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de procéder à une demande commune de soumissions publiques concernant un contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, une entente relative à l'appel d'offres commun pour la fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique à intervenir entre les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie Madeleine, dont le projet est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire agisse comme municipalité délégataire, conformément aux articles 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.4 du *Code municipal du Québec*, afin de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour la fourniture d'appareils de radio communication en mode numérique, pour les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie-Madeleine.

Que monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier.

Que l'acceptation de la soumission par la Ville de Mont-Saint-Hilaire lie envers l'adjudicataire chaque ville et municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions publiques.

Il est de plus résolu que la Politique de gestion contractuelle applicable aux fins de l'appel d'offres pour le contrat mentionné ci-dessus soit celle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-413

ENTENTE DE PARTAGE DE LOCATION DE SITE POUR PAGENET - VILLES DE BELOEIL, D'OTTERBURN PARK ET MUNICIPALITÉ DE MCMASTERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est sous contrat jusqu'en 2021 avec la compagnie Pagenet concernant la transmission des appels pour le Service de sécurité incendie et qu'il y a lieu de s'assurer que la couverture soit adéquate;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté que la vallée, où se trouvent les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et la municipalité de McMasterville, pose un problème de couverture;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Pagenet accepte d'installer une infrastructure composée d'une antenne et d'un répéteur pour augmenter le signal dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE le site choisi afin d'optimiser ledit signal est situé au 221, rue Cedar, à Beloeil et que ce site appartient à la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de partager les coûts relatifs au fonctionnement de cette infrastructure entre les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et la municipalité de McMasterville qui en sont les utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire accepte de défrayer les coûts de 300,00 \$ par année à la Ville de Beloeil, pour la consommation de l'électricité, le chauffage et la climatisation du local sis au 221, rue Cedar, à Beloeil, endroit où seront installés les équipements de Pagenet, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2016 jusqu'au 28 février 2021.

Que monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, soit autorisé à signer tout document donnant effet à la présente.

2016-414

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE SOUTIEN DE LA MISSION DE CONSERVATION DU CENTRE DE LA NATURE - CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour le soutien de la mission de conservation du Centre de la Nature intervenu entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire, le 24 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente était d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont en cours entre les parties afin de négocier un nouveau protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE cette négociation ne sera pas terminée d'ici le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, le conseil souhaite que ledit protocole d'entente soit renouvelé pour une période d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement du protocole d'entente pour le soutien de la mission de conservation du Centre de la Nature intervenu entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire, aux mêmes conditions, et ce, pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2016-415

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT - CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire, le 13 juin 2012, concernant entre autres, la préservation du milieu naturel, le maintien de la diversité biologique et la contribution à la sauvegarde des espèces en péril, la promotion de la participation de la communauté dans des activités d'éducation et de sensibilisation à la conservation des milieux naturels et de la montagne, l'entretien des aménagements en piémont ainsi que la surveillance des sites pour faire respecter les règlements;

CONSIDÉRANT QUE cette entente viendra à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont en cours entre les parties afin de négocier une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE cette négociation ne sera pas terminée d'ici le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, le conseil souhaite que ladite entente soit renouvelée pour une période d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement de l'entente de partenariat citée ci-dessus, intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire, aux mêmes conditions, et ce, pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2016-416

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 octobre 2016 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2016-14-R : Bonification des objectifs du plan d'urbanisme durable (PUD)
- 2016-15-R : Adoption du calendrier des réunions ordinaires du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2017

2016-417

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 octobre 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

2016-418

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-76, 2016-77, 2016-78, 2016-79, 2016-80, 2016-81, 2016-28, 2016-44, 2016-61, 2016-64 ET 2016-65

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 25 octobre 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-76 : 47-49, rue Saint-Henri
Plans et recommandation 2016-131-R (annexe A)
- PIIA 2016-77 : 620, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2016-132-R (annexe B)

- PIIA 2016-78 : 800, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2016-133-R (annexe C)
- PIIA 2016-79 : 308-328, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-134-R (annexe D)
- PIIA 2016-80 : 273, rue Saint-Pierre
Plans et recommandation 2016-135-R (annexe E)
- PIIA 2016-81 : 843, rue Chapleau
Plans et recommandation 2016-136-R (annexe F)
- Révision PIIA 2016-28 : 77, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-137-R (annexe G)
- Révision PIIA 2016-44 : 1599, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2016-138-R (annexe H)
- Révision PIIA 2016-61 : 880, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2016-139-R (annexe I)
- Révision PIIA 2016-64 : 238-242, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2016-140-R (annexe J)
- Révision PIIA 2016-65 : 1074, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2016-141-R (annexe K)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérées ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " K " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats.

2016-419

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2016-56

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 25 octobre 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- Révision PIIA 2016-56 : 878, rue des Bernaches
Plans et recommandation 2016-142-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérée ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-420

RECOMMANDATION 2016-110-R DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - RÉVISION DU PIIA 2016-58

CONSIDÉRANT la recommandation 2016-110-R du 19 juillet 2016 du comité consultatif d'urbanisme approuvant la révision du PIIA no. 2016-58 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 536, rue du Sommet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé cette recommandation lors de la séance ordinaire du 1er août 2016 par le biais de la résolution numéro 2016-299;

CONSIDÉRANT QU'une correction a été apportée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 août 2016 relativement au plan d'implantation préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, et qu'une deuxième correction a été apportée au procès-verbal du comité consultatif en date du 20 septembre 2016 concernant ledit plan d'implantation;

CONSIDÉRANT QU'afin de rendre conforme la recommandation 2016-110-R, telle que modifiée les 23 août et 20 septembre 2016 par le comité consultatif d'urbanisme, il y aurait lieu d'approuver le plan d'implantation préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, révisé le 6 juillet 2016, feuillets 1, 4, 5, 6 et 10 de 14, option 1, portant la minute 47481, relatif à la demande de révision du PIIA no. 2016-58 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 536, rue du Sommet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan d'implantation préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, révisé le 6 juillet 2016, feuillets 1, 4, 5, 6 et 10 de 14, option 1, portant la minute 47481, relatif à la demande de révision du PIIA no. 2016-58 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 536, rue du Sommet.

2016-421

RÈGLEMENT NUMÉRO 845-145 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 845-145, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 845 afin d'autoriser les services vétérinaires dans la zone C-10 ".

2016-422

CONTRAT DE LOCATION D'APPAREILS XEROX

CONSIDÉRANT la résolution 2016-121 adoptée lors de la séance du 4 avril 2016 par laquelle le conseil adhère au regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) relativement aux imprimantes multifonctions, cartouches d'impression et consommables originaux;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par Xerox Canada Ltée pour la location d'appareils;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la proposition de la compagnie Xerox Canada Ltée, portant le numéro de contrat L66908, pour la location d'appareils Xerox, au montant de 184 535,00 \$, plus taxes, pour une période de cinq ans (101 850,00 \$ pour la location et 82 685,00 \$ estimés pour les copies), laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que la dépense décrite au bon de commande numéro FI 16116, au montant de 2 716,23 \$, incluant les taxes, soit payable à même les postes budgétaires indiqués sur ce dernier, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisé à signer tout document ou acte donnant effet à la présente.

2016-423

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT BA 15-22 - FOURNITURE DE PRODUITS ET D'ÉQUIPEMENTS D'ENTRETIEN - LABORATOIRES CHOISY LTÉE

CONSIDÉRANT la résolution 2015-418 par laquelle le conseil approuvait la soumission de Laboratoire Choisy Ltée au montant de 15 715,28 \$, incluant les taxes, concernant le contrat BA 15-22 pour la fourniture de produits et d'équipements d'entretien pour les années 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat, d'une durée d'un an, prévoit une clause de reconduction pour une période de deux (2) années supplémentaires, soit du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017, et du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite renouveler le contrat BA 15-22, pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017, au montant ajusté selon la clause d'indexation prévue audit contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017, du contrat BA 15-22 pour la fourniture de produits et d'équipements d'entretien avec Laboratoires Choisy Ltée, selon la clause d'indexation des coûts prévue audit contrat.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 25 octobre 2016.

Que la dépense pour la période du 6 décembre 2016 au 31 décembre 2016, décrite au bon de commande BA 16034, au montant de 1 149,75 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-811-00-660, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE.

M. Ferdinand Berner	Campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes
M. Jacques Morneau	Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - viaduc du CN Installation d'un lampadaire - boîtes postales rue Paul-Émile-Borduas Demande d'exclusion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire de la CMM
M. Benoit Landry	Élimination de la violence faite aux femmes Problème de visibilité - arbre situé à l'intersection rue Sainte-Anne et chemin des Patriotes Nord Problématique de stationnement - secteur de la Gare
M. Jean-Yves Héroux	Achat de la propriété Poliquin Accès aux règlements et politiques sur le site " Web " de la Ville
M. Louis-Georges Cournoyer	Acquisition de terrains à des fins de conservation Agriculture urbaine sur le territoire de la ville
M. Jean-Luc Halde	Chemin de la montagne - travaux à compléter en 2017 Accès au parc de l'Érablière-Cardinal Acquisition de la propriété Poliquin

2016-424

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 23 h.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**